

le 13 décembre 1995

d'un mil neuf cent quatre vingt quinze le treize décembre à dix heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Combis sous la présidence de Monsieur JOSEPH Richard, Maire

Étaient présents: M. JOSEPH R. - M. DESRIVES H. - M. ALLARY F. - M. BATY J  
M. PHELIPPEAU H. - M. MARTIN M. - M. BOURREAU B. - M. BORDERON A. -  
M<sup>me</sup> CREPINSEK.

Absents excusés: M. MARIQUO - M. ROSSIGNOL

M. ALLARY Francis a été nommé secrétaire.

Rapports

Le Conseil municipal à la majorité décide d'adhérer au groupement de Défense Contre les ennemis des Cultures d'AVOETTERE.

Visa le 18.12.1995

Voie Communautaire

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge l'entretien d'une partie de voirie communale, par mise à disposition des voies ci-dessous répertoriées, à partir de 1996.

La liste des voies est la suivante :

- V.C n° 101 Chez Joubert 1157 ml
- V.C n° 202 Moulin Neuf 243 ml
- V.C n° 212 La Vue 1152 ml
- V.C n° 201 Bernoulies 211 ml
- V.C n° 117 Les Roudiers 420 ml soit 3183 ml

Monsieur Le Maire donne lecture d'une convention de mise à disposition des voies qui doit être signée par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les termes de cette convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Visa du 20/11/95

DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT - 2° PART

Le conseil municipal à l'unanimité décide de réaménager l'intérieur de l'actuelle mairie.

- création d'un bureau pour le secrétariat
- création d'un WC
- Aménagement d'une salle de réunion
- Electricité, chauffage

Le conseil municipal sollicite la subvention D.C.E 1996.

Le dossier estimatif ainsi que son financement vous sera transmis en janvier 1996.

Visa 18.12.1995.

Ref dossier 96-41.

ENQUETE PUBLIQUE = exploitation de ciel ouvert cauze MAINZAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sera procédé à une enquête publique d'un mois à la Mairie de MAINZAC du 11 décembre 1995 au 11 janvier 1996 sur la demande présentée par la STE C.E.S.A.R LAFAYRE à MAZROLLES (Dordogne) à l'effet d'être autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur le territoire de la Commune de MAINZAC.

Visa du 5.01.1996

La commune de Combiers étant concernée par le rayon de 3 Km, la formalité d'affichage est effectuée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable



Entourage des Bouteilles de Gaz à la Salle des Fêtes.

9. F. Allary est chargé de faire faire un devis par un artisan de son choix.  
Fait et délibéré en mairie, les journaux étant que dessous  
ont signé les membres présents.

*[Handwritten signatures and names]*  
M. B...  
Philippe M...  
D. D...  
D. D...  
D. D...